



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2019**

Membres composant le Conseil : 35  
Présents : 29  
Absents représentés : 06  
Absents : 00  
Absents excusés : 00

L'an deux mille dix-neuf, le 21 février à 19 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique au Salon d'Honneur, sur convocation qui leur a été adressée le 15 février 2019.

Elu(e)s	Présent	Absent représenté par	Absent excusé	Absent	Elu(e)s	Présent	Absent représenté par	Absent excusé	Absent
Corinne VALLS	X				Chantal CELESTIN	X			
Bruno LOTTI	X				Mélanie WIART		Chantal CELESTIN		
Asma GASRI	X				Guy DROZ		Patrice CALSAT		
Jacques CHAMPION	X				Brigitte BOYER	X			
Nicole REVIDON	X				Raymond CUKIER		Stéphane WEISSELBERG		
Stéphane WEISSELBERG	X				Flora GUGLIELMI	X			
Marie-Jeanne CALSAT	X				Ange GALION	X			
Tassadit CHERGOU	X				Amal DJEDIDE		Marie-Jeanne CALSAT		
Marie-Michelle PHOJO	X				Laurence GUILLON	X			
Patrice CALSAT	X				Sofia DAUVERGNE	X			
Viviane VAN DE POELE	X				Stéphane DUPRE	X			
François PARRINELLO	X				Brigitte MORANNE	X			
Htaya MOHAMED		Asma GASRI			Samia AFROUNE	X			
Fernando OLIVEIRA LOURENCO	X				Corinne BUZON	X			
Aïda DAOUD	X				Florian FAVIER-WAGENAAR	X			
Marcel TRASI	X				Yaëlle AZOULAY		Florian FAVIER-WAGENAAR		
Abderazak BENBELIDIA	X				Serge BARDIN	X			
Virgile MEJEAN	X								

Les membres présents forment la majorité des Conseillers Municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-10, L.2121-12, L.2121-17 et L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L.2121-15, du Code précité à l'élection pour la présente session d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Chantal CELESTIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le compte rendu de la séance du 31 janvier 2019 a été approuvé à l'unanimité des présents.

Néanmoins, une erreur de frappe est à noter sur le tableau de présence sur le compte rendu du 31 janvier 2019. En effet, Florian FAVIER-WAGENAAR était absent excusé et ne pouvait donc pas représenter Mme Yaëlle AZOULAY, elle-même absente.

## **FINANCES :**

### **Débat d'orientation budgétaire 2019**

La loi du 6 février 1992, dans ses articles 11 et 12, a étendu aux communes de 3 500 habitants et plus, ainsi qu'aux régions, l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget qui était déjà prévue pour les départements (loi du 2 mars 1982). L'article L.2312-1 du CGCT reprend cette disposition : "Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Le débat d'orientation budgétaire doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de leur collectivité mais aussi sur ses engagements pluriannuels.

C'est pourquoi, depuis le 1er janvier 2016, et conformément aux dispositions introduites par la loi NOTRe (art. 107), le débat d'orientation budgétaire est complété par une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Par ailleurs, le II de l'article 13 de la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 dispose qu' :

« A l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

- l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
- l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette. »

**Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.**

**Pour :**

***A l'unanimité des présents le conseil municipal a pris acte du Débat d'Orientation Budgétaire 2019***

**Contre : 00**

**Abstention : 00**

**NPPV : 00**

## **HABITAT :**

### **Cession des parcelles AD n°129 et AD n°135, constitutives de la « Cité des Mares »**

La Ville de Romainville est propriétaire de la Cité des Mares, constituée d'un ensemble de logements assis sur les parcelles cadastrées section AD n°129 et n°135 sises 51 rue de Benfleet et 18 à 22 rue des Mares à usage locatif d'habitation. Cet ensemble immobilier, datant de la moitié des années 1950, est dégradé et nécessite une requalification d'envergure.

Aussi dans le cadre d'un projet partagé avec la Ville, il est proposé de vendre ce foncier, sur des lots à provenir de la division de ces parcelles, en vue d'une réhabilitation et requalification du site.

Celle-ci prévoit la conservation et la réhabilitation de plusieurs des bâtiments existants, la déconstruction des autres corps de bâtiments et la construction de logements neufs et la réalisation d'un niveau partiel de parking en sous-sol. L'ensemble de l'îlot restera organisé autour de la voie centrale qui sera réaménagée en espace piéton et végétalisé.

Le projet se réalisera en plusieurs phases, permettant le maintien des locataires sur le site sur toute la durée de l'opération. Ceux-ci seront relogés dans le programme neuf à la livraison du projet.

**Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.**

**Pour : 27**

**Contre : 05 (Front de Gauche – Romainville Ensemble) + 03 (LR-MoDem-UDI)**

**Abstention : 00**

**NPPV : 00**

## **AMENAGEMENT :**

### **Acquisition auprès de Seine Saint Denis Habitat d'un terrain lui appartenant compris dans le périmètre de l'îlot « 5 » du projet de renouvellement urbain du quartier Youri Gagarine**

Seine Saint Denis Habitat (SSDH) est propriétaire d'une parcelle, cadastrée section S n° 250 correspondant à des espaces extérieurs de la cité Gagarine.

Cette parcelle doit être acquise par la Ville pour être incorporée dans le périmètre de l'îlot dit « 5 » prévu dans la première phase de mise en œuvre du projet de renouvellement urbain du quartier Youri Gagarine.

Cet îlot, qui sera aménagé par la Ville, a vocation, par la suite, à être revendu à un opérateur en vue des constructions prévues dans le cadre de ce projet urbain, à un prix de charges foncières intégrant le coût d'équipement des terrains.

Le projet de l'îlot 5, d'une superficie de 744 m<sup>2</sup>, porte sur la construction de 3105 m<sup>2</sup> de surface plancher, soit 34 logements, un espace petite enfance et une salle de sport.

Au sein de cet îlot, Seine Saint Denis Habitat est propriétaire de 399 m<sup>2</sup> (parcelle S n° 250).

Seine Saint Denis Habitat doit céder à la Ville sur l'ensemble du projet environ 50 345 m<sup>2</sup> de foncier valorisés à 15 192 546€ dans le bilan d'aménagement, soit un prix sur lequel un accord a été trouvé à 563 € / m<sup>2</sup>, confirmé par l'avis générique des Domaines n° 2018-063v1071 du 10 juillet 2018.

Dans le cadre du dossier du projet de renouvellement urbain du quartier transmis à l'Etat en vue de la signature de la convention ANRU et notamment à son bilan d'aménagement, il est proposé au Conseil

municipal de délibérer sur l'acquisition de la parcelle appartenant à SSDH au sein de l'îlot 5 au prix de 563€/m<sup>2</sup> de foncier, soit un prix total de 217 881 € HT.

**Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.**

**Pour : 27**

**Contre : 05 (Front de Gauche – Romainville Ensemble)**

**Abstention : 03 (LR-MoDem-UDI)**

**NPPV : 00**

### **Acquisition auprès de Seine Saint Denis Habitat d'un terrain lui appartenant compris dans le périmètre de l'îlot « 14b » du projet de renouvellement urbain du quartier Youri Gagarine**

Seine Saint Denis Habitat (SSDH) est propriétaire d'une parcelle, cadastrée section S n° 245p, correspondant à des espaces extérieurs de la cité Gagarine.

Cette parcelle doit être acquise par la Ville pour être incorporée dans le périmètre de l'îlot dit « 14b » prévu dans la première phase de mise en œuvre du projet de renouvellement urbain du quartier Youri Gagarine.

Cet îlot, qui sera aménagé par la Ville, a vocation, par la suite, à être revendu à un opérateur en vue des constructions prévues dans le cadre de ce projet urbain, à un prix de charges foncières intégrant le coût d'équipement des terrains.

Le projet de l'îlot 14b, d'une superficie de 2348 m<sup>2</sup>, porte sur la construction d'environ 6000 m<sup>2</sup> de surface plancher dont 1350 m<sup>2</sup> de commerce et 4650 m<sup>2</sup> de logements.

Au sein de cet îlot, Seine Saint Denis Habitat est propriétaire de 1743 m<sup>2</sup> (parcelle S n° 245 p).

Seine Saint Denis Habitat doit céder à la Ville sur l'ensemble du projet environ 50 345 m<sup>2</sup> de foncier valorisés à 15 192 546€ dans le bilan d'aménagement, soit un prix sur lequel un accord a été trouvé à 563 € / m<sup>2</sup>, confirmé par l'avis générique des Domaines n° 2018-063v1071 du 10 juillet 2018.

Il a été proposé au Conseil Municipal d'autoriser l'acquisition de la parcelle appartenant à Seine Sain Denis Habitat au sein de l'îlot 14b, représentant 1743 m<sup>2</sup>, au prix de 563€/m<sup>2</sup> de foncier, soit un montant total de 981 309 € HT.

**Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.**

**Pour : 27**

**Contre : 05 (Front de Gauche – Romainville Ensemble)**

**Abstention : 03 (LR – MoDem – UDI)**

**NPPV :**

### **Cession de l'îlot « 5 » du projet de renouvellement urbain du quartier Youri Gagarine**

Le projet de renouvellement urbain du quartier Youri Gagarine comprend dans sa programmation plusieurs îlots, dont l'îlot dit « 5 » sur lequel est projetée la réalisation par la SCCV ROMAINVILLE VASSOU constituée par les sociétés NEXITY et EIFFAGE IMMOBILIER de 36 logements en accession à la propriété

sur une surface de plancher de 2576 m<sup>2</sup> environ ainsi qu'une salle de sport et un espace petite enfance sur une surface de plancher de 764 m<sup>2</sup> environ.

Cet îlot, d'une superficie de 744 m<sup>2</sup>, est composé des parcelles cadastrées section S n° 250 et 264, comme indiqué au plan de cession ci-joint établi par le cabinet de géomètres experts ALTIUS et intitulé « plan de constitution de l'îlot 5 ».

Les modalités de cession de l'îlot 5 envisagées avec l'opérateur, conformément à la charte promoteur en vigueur, sont les suivantes :

- 650€/m<sup>2</sup> de surface de plancher (SDP) pour le logement en accession,
- 300€/m<sup>2</sup> de surface de plancher (SDP) pour le logement locatif social,
- 250€/m<sup>2</sup> de surfaces de plancher (SDP) pour les surfaces commerciales et assimilées.

Soit :

- 650 € x 2576 m<sup>2</sup> de SDP de logements en accession = 1 674 400 €
- 250 € x 764,3 m<sup>2</sup> de SDP de surfaces commerciales et assimilées = 191 075 €
- 

Le montant de la vente s'élève donc à un total prévu d'environ 1 865 475 € HT (UN MILLION HUIT CENT SOIXANTE CINQ MILLE QUATRE CENT SOIXANTE QUINZE EUROS HORS TAXES). Un complément de prix pourra être appliqué jusqu'à la date d'achèvement de l'immeuble en cas d'évolution de la surface de plancher créée selon les modalités de cession détaillées ci-dessus.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la cession en charges foncières de l'îlot 5 à la SCCV ROMAINVILLE VASSOU à hauteur de 1 865 475 € HT.

**Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.**

**Pour : 27**

**Contre : 5 (Front de Gauche – Romainville Ensemble)**

**Abstention : 03 (LR – MoDem – UDI)**

**NPPV : 00**

## **Cession de l'îlot « 14b » du projet de renouvellement urbain du quartier Youri Gagarine**

Le projet de renouvellement urbain du quartier Youri Gagarine comprend dans sa programmation plusieurs îlots, dont l'îlot dit « 14b » sur lequel est projetée la réalisation par l'opérateur BNP PARIBAS IMMOBILIER PROMOTION RESIDENTIEL de logements en accession à la propriété sur une surface de plancher de 4650 m<sup>2</sup> environ ainsi que de commerces sur une surface de plancher de 1350 m<sup>2</sup> environ.

Cet îlot, d'une superficie de 2348 m<sup>2</sup>, est composé des parcelles cadastrées section S n° 228 et 245p, comme indiqué au plan de cession ci-joint établi par le cabinet de géomètres experts ALTIUS et intitulé « esquisse de division en volume de l'îlot 14b ».

Les modalités de cession de l'îlot 14b envisagées avec l'opérateur, conformément à la charte promoteur en vigueur, sont les suivantes :

- 650€/m<sup>2</sup> de surface de plancher (SDP) pour le logement en accession,
- 300€/m<sup>2</sup> de surface de plancher (SDP) pour le logement locatif social,
- 250€/m<sup>2</sup> de surface de plancher (SDP) pour les surfaces commerciales et assimilées.

Soit :

- 650 € x 4650 m<sup>2</sup> de SDP de logements en accession = 3 022 500 €
- 250 € x 1350 m<sup>2</sup> de surfaces commerciales et assimilées = 337 500 €

Le montant de la vente s'élève donc à un total prévu d'environ 3 360 000 € HT (TROIS MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE MILLE EUROS HORS TAXES).

Un complément de prix pourra être appliqué jusqu'à la date d'achèvement de l'immeuble en cas d'évolution de la surface de plancher créée selon les modalités de cession détaillées ci-dessus.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la cession en charges foncières de l'îlot 14b à l'opérateur BNP PARIBAS IMMOBILIER PROMOTION RESIDENTIEL à hauteur de 3 360 000€ HT.

**Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.**

**Pour : 27**

**Contre : 05 (Front de Gauche – Romainville Ensemble)**

**Abstention : 03 (LR – MoDem – UDI)**

**NPPV : 00**

### **ZAC Jean Lemoine – Approbation de l'avenant n°8 de transfert et de clôture au Traité de concession d'aménagement**

La ZAC Jean Lemoine a été créée par Romainville en 1991, et sa réalisation a été confiée à la Sequano en 1998. L'objectif principal de la ZAC est la réalisation d'un programme mixte de logements, d'activité et d'un espace vert, à développer notamment à l'occasion de la couverture de l'A3 achevée en 2010.

La concession de la ZAC Jean Lemoine s'étant achevée le 31 décembre 2018, il est proposé aujourd'hui d'approuver le bilan de clôture de l'opération, d'approuver le dernier avenant de clôture au traité de concession et de donner quitus à la Sequano Aménagement pour cette opération.

En élément principal, le bilan de clôture fait apparaître un excédent de 1 387 641 €, qui sera affecté de la manière suivante :

- 100 000 € au bénéfice de Sequano
- Le solde, soit 1 287 641 €, reversés à la Ville de Romainville.

La compétence de cette ZAC a été transférée à Est Ensemble au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Au titre de la loi, Est - Ensemble est automatiquement substitué aux Villes au titre de Concédant des traités de concession, et doit approuver les avenants aux traités de concession d'aménagement, et les bilans de clôture d'opération. La Ville bénéficiaire de l'excédent est à ce titre également signataire de cet avenant de clôture.

Compte tenu de ces éléments, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n°8 de transfert et de clôture au traité de concession d'aménagement de la ZAC Jean Lemoine, conclu avec Sequano Aménagement, ainsi que son bilan de clôture annexé.

**Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.**

**Pour : 32**

**Contre : 00**

**Abstention : 03 (LR – MoDem – UDI)**

**NPPV : 00**

## DIRECTION GENERALE

### **Avis à donner sur l'instauration du projet de Zone à Circulation Restreinte (ZCR) sur les villes des Lilas, Pantin et Noisy-le-Sec,**

Le Conseil de la Métropole du Grand Paris a adopté le 12 novembre dernier le projet de mise en place d'une Zone à Faibles Emissions (ZFE) ou ZCR qui interdira à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019 et de manière progressive les véhicules les plus polluants à l'intérieur du périmètre de l'A86. Il s'agit d'une compétence communale et avant de pouvoir prendre un arrêté il est nécessaire de recueillir l'avis des personnes morales associées et de soumettre à une enquête publique.

C'est dans ce cadre que la ville de Romainville a reçu une demande d'avis des communes des Lilas, Pantin et Noisy-le-Sec car elles sont limitrophes et souhaitent instaurer cette ZFE.

Pour information, la ville de Romainville a engagé cette procédure mais elle veut consulter la population dès février pour savoir si elle poursuit la procédure. Le choix définitif n'intervenant que le 1<sup>er</sup> juillet 2019.

**Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.**

Pour :

***A l'unanimité des présents le conseil municipal donne un avis défavorable pour la création d'une Zone à Faibles Emissions***

Contre :

Abstention :

NPPV :

## PETITE ENFANCE – ENFANCE - EDUCATION

### **Conventions d'objectifs et de financement entre la Ville de Romainville et la Caisse d'Allocation Familiale**

Le développement des services aux familles en matière d'accueil et de développement de parcours éducatifs destinés aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus est un champ d'intervention prioritaire de la branche famille de la sécurité sociale. Celui-ci est coordonné par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF).

Ces orientations sont retranscrites au niveau des collectivités locales par les Caisses d'Allocations Familiales au travers de plusieurs conventions d'objectifs et de financement dont plusieurs doivent être renouvelées en 2019 suite à la récente signature d'une nouvelle convention d'objectifs et de gestion entre la CNAF et l'Etat.

#### **1. Convention d'objectifs et de financement dite contrat de prestation de service « enfance et jeunesse »**

Le contrat « enfance-jeunesse » est un contrat d'objectifs et de financement proposé par les Caisses d'Allocations Familiales aux collectivités territoriales afin de contribuer au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

Pour Romainville, dans la continuité du contrat précédent, le contrat enfance-jeunesse portera sur le soutien aux actions suivantes :

- Ludothèque,
- Relais d'Assistants Maternelles (RAM) de la Maison de l'Enfance,
- Multi-accueil de la Maison de l'Enfance,
- Multi-accueil Aubin,
- Réservations de places d'accueil dans différents multi-accueils de la commune,
- Soutien aux accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) suivants :
  - ALSH 6-17 ans des espaces de proximité,
  - ALSH 3- 11 ans de la Caisse des écoles,
  - ALSH extrascolaire Oxygène,
  - Séjours vacances 4-16 ans de la Caisse des écoles.

La participation maximale de la CAF au financement de ces actions sera de 1.207.648,78 € pour les quatre années de validité du contrat, soit une moyenne annuelle de 300.000 €. Ce montant pourra être révisé à la baisse si le volume d'activité prévisionnel contractualisé n'est pas atteint. Dans ce cas, la diminution sera réalisée au prorata de l'écart constaté.

Sur ce total et la durée du contrat, un maximum de 265 291,25 € sera encaissé par la Caisse des écoles (qui supporte une partie des actions) soit une moyenne de 66.000 € par an.

## **2 Convention d'aide au fonctionnement « Financement au titre des fonds locaux des développements jeunesse 2018 liés au gel de leur financement dans le contrat enfance et jeunesse »**

Dans le cadre de la nouvelle convention d'objectifs et de gestion 2018-2022 de la CNAF, l'Etat a décidé, d'une part, le gel des financements des contrats « enfance et jeunesse » à leur niveau antérieur à 2018. Il a, d'autre part, acté la suppression de ce dispositif à compter de 2020 et son remplacement par des « conventions territoriales globales ».

Le conseil d'administration de la CAF de Seine-Saint-Denis a décidé de compenser partiellement les communes de la perte de financement induite par cette décision nationale par une aide exceptionnelle.

Ainsi, pour l'année 2018, une aide de 127.551 € a été accordée au titre de plusieurs actions programmées entre 2018 et 2019 : la mise en place de formation à destination des personnels des accueils périscolaires, le renforcement de la qualité d'accueil des mercredis, l'augmentation de l'activité des espaces de proximité, l'ouverture d'un nouvel ALSH dans la future école des Bas-Pays.

### **2. Convention d'objectifs et de financement « publics et territoire 2018 »**

Complémentaire de la convention « contrat enfance et jeunesse », la convention d'objectifs et de financement « publics et territoires » vise à réduire les inégalités territoriales en financement des actions correspondant à des besoins spécifiques des territoires.

Au regard du nombre d'actions conduites en 2017, plusieurs aides financières ont été accordées par la CAF.

Pour Romainville, le soutien financier de la CAF porte sur :

- Le développement de l'accueil des enfants porteurs de handicap par :
  - L'accueil régulier et spécifiques, encadré par un protocole d'accueil, pour les enfants porteurs de handicap au sein des établissements d'accueils de jeunes enfants municipaux et ALSH péri

et extra-scolaires.

- La conduite d'actions de soutien à la parentalité,
- La formation du personnel,
- Le pilotage du partenariat sur le territoire.
- L'équipement d'une salle « Snoezelen » multi-sensorielle au sein de la Maison de l'Enfance

15000€ sont dévolus au secteur enfance, 15 000 € et 1 700€ à la petite enfance.

- L'adaptation de l'offre d'accueil petite enfance aux besoins des publics confrontés à des horaires spécifiques, à des questions d'employabilité ou à des situations de fragilité.

25265€ sont consacrés à cet axe.

- Le soutien des centres sociaux aux projets portés par des adolescents et collectifs jeunesse pour les fêtes de quartier.

10000€ ont été attribués.

### **3. Convention de financement « Projets été 2018 »**

Dans le cadre des activités proposées l'été par les espaces de proximité aux 12/17 ans révolus, la CAF participe financièrement à hauteur de 144€.

### **4. Convention de financement « Sorties familiales et/ou Projets jeunes 2018 » Espaces Jacques Brel, Marcel Cachin, Nelson Mandela**

Dans le cadre du développement des services aux familles et aux jeunes, la CAF accompagne la Ville afin de :

- Favoriser l'acquisition de l'autonomie et la prise d'initiatives,
- Encourager la démarche participative des jeunes,
- Faciliter l'accès à la culture, aux loisirs des jeunes et des familles,
- Contribuer à la création de lien social et de mixité,
- Renforcer le lien parents enfants.

Ainsi, pour les activités proposées au titre de l'année 2018, la CAF a accordé 2 652€ pour l'Espace Jacques Brel, 4 332€ pour l'Espace Marcel Cachin, 3 772€ pour l'Espace Nelson Mandela.

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- approuver les termes et conditions des conventions suivantes :
  - convention d'objectifs et de financement dite contrat de prestation de service « enfance et jeunesse »
  - convention d'aide au fonctionnement « Financement au titre des fonds locaux des développements jeunesse 2018 liés au gel de leur financement dans le contrat enfance et jeunesse »
  - convention d'objectifs et de financement « Publics et territoire 2018 » Enfance, Petite enfance, Action éducative,
  - convention de financement « Projets d'été 2018 »
  - convention de financement « Sorties familiales et/ou Projets jeunes 2018 »
- Autoriser Madame le Maire à signer et mettre en œuvre lesdites conventions avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis ainsi qu'à signer tout document afférent.

**Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.**

**Pour : A l'unanimité des présents**

**Contre : 00**

**Abstention : 00**

**NPPV : 00**

## **ENFANCE - EDUCATION**

### **Adhésion de la Ville de Romainville au Réseau Français des Villes Educatrices**

Le réseau français des villes éducatrices est une association sous régime de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 qui regroupe des communes, communautés urbaines, d'agglomération et métropoles de toute taille et de tout horizon politique qui ont pour point commun d'avoir fait de l'Education une priorité de leur action.

Elle a pour but de :

- favoriser les échanges d'information entre les villes et structures intercommunales,
- confronter les expériences,
- organiser des rencontres régulières, développer de nouveaux liens et débattre de tout sujet touchant les questions éducatives,
- développer une capacité collective à s'exprimer sur des orientations ou décisions nationales pouvant avoir une influence sur les politiques mises en place par les villes.

Dans ce but, elle associe ses membres à de nombreux temps de réflexion collective, commissions institutionnelles, temps de formation et groupe de travail collectif permettant de faire entendre la voix des collectivités sur ces thématiques auprès des services de l'Etat.

L'adhésion pour une commune de la taille de Romainville est fixée à 375 € par an.

**Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.**

**Pour : 32**

**Contre :**

**Abstention : 03 (LR – MoDem – UDI)**

**NPPV : 00**

## **SANTE**

### **Renouvellement de la convention de délégation de la gestion d'activité de planification familiale entre le Département de la Seine-Saint-Denis et la Ville de Romainville.**

Les lois de Décentralisation de 1983, enrichies par la loi n°88-899 du 18 décembre 1989 et les lois et décrets s'y rattachant dont notamment ceux du 6 août 1992, ont donné compétence en matière de Protection maternelle et infantile au Département.

Par convention, le Département délègue à la Municipalité de Romainville des activités de planification familiale.

La dernière convention a été signée le 19 juillet 2013 pour une durée de 3 ans renouvelable. Cette convention étant arrivée à échéance, le département nous propose de la renouveler. Seule la durée est modifiée, cette convention est prévue pour une année renouvelable une fois par simple courrier.

Le Centre de planification familial fonctionne depuis mai 1981. Il développe des actions de prévention et de soins auprès d'un large public (jeunes, familles, femmes). Il est reconnu et apprécié par les utilisateurs et les partenaires. Ses missions sont assurées dans le cadre d'une collaboration fructueuse entre la Ville de Romainville et le Département ainsi que de nombreuses associations et institutions.

L'équipe pluridisciplinaire du Centre de planification, intégrée au Centre Municipal de Santé, est en capacité d'apporter des réponses globales aux besoins des usagers et recherche des outils nouveaux dans le domaine de l'éducation pour la santé.

Pour information, nous avons mis en place une nouvelle offre de prise en charge des avortements par aspiration depuis novembre 2018, en supplément des avortements médicaux.

**Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.**

**Pour : A l'unanimité des présents**

**Contre : 00**

**Abstention : 00**

**NPPV : 00**

## **VOEU**

### **Vœu pour un accès des Romainvillois-es à une offre de soins pérenne, de qualité, accessible et adaptée à leurs besoins**

Adressé à Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé

Madame la ministre,

Réuni-e-s en séance du Conseil municipal le 21 février 2019, nous, élu-e-s de la Ville de Romainville, vous alertons sur les inégalités en matière de santé dont sont victimes les Sequano-Dionysien-ne-s. Nous demandons pour les Romainvillois-es une offre de soins pérenne, de qualité, accessible et adaptée à leurs besoins.

Car si des services publics de santé existent bien sur le territoire de la commune (Centre municipal de santé Louise-Michel, Institut médical de Romainville, Centre médico-psycho-pédagogique...) et à proximité (Centre hospitalier intercommunal André-Grégoire à Montreuil, Clinique Floréal à Bagnolet, Maternité et Clinique aux Lilas, Centre médico-psychologique à Noisy-le-Sec...), ils sont insuffisants. Et ces difficultés de plus en plus grandes d'accès à l'offre de soins risquent de s'aggraver ces prochaines années, un nombre conséquent de médecins libéraux étant proches de l'âge de la retraite.

Il est donc urgent de mettre en place à tous les niveaux une politique volontariste afin de redynamiser le secteur de la santé et de l'offre de soins dans son ensemble.

L'Etat a mis en place les Groupements hospitaliers de territoire (GHT) en 2016. Cependant, ces GHT ne régleront pas le problème quantitatif de l'offre de soins.

La Ville de Romainville travaille à son échelle. Après la construction d'un nouveau Centre municipal de santé, plus grand et plus fonctionnel, en 2015 (qui intègre également des locaux plus importants pour le Centre médico-psycho-pédagogique), elle a mis en place des partenariats entre son CMS et le CHI de Montreuil pour permettre une meilleure prise en charge des patient-e-s, en fonction de leurs pathologies.

La Ville a également accompagné l'installation de professionnel.le.s de santé dans un quartier éloigné du cœur de ville en créant une Maison pluridisciplinaire de santé où exercent plusieurs médecins et infirmier·ère·s depuis maintenant un an. Et la Ville travaille par ailleurs à l'élaboration d'un Contrat local de santé, en lien avec l'Agence régionale de santé.

Au-delà de ces actions locales, l'Etat doit poursuivre sa participation à l'effort pour la santé et l'accès à l'offre de soins. Le Conseil municipal vous demande par conséquent :

- De veiller au maintien des effectifs des personnels de santé dans toutes les structures de santé existantes,
- De créer les conditions pour que des médecins et autres professionnels de santé s'installent sur notre territoire afin de renforcer l'offre de soins
- De prendre en compte la problématique de la sécurité des professionnels de santé exerçant sur notre territoire,
- De continuer à accompagner le CHI André-Grégoire dans le redressement de sa situation financière afin qu'il ait les moyens de mener ses missions et notamment celles de son service d'urgences,
- De répondre aux demandes de l'appel des 85 médecins publié dans le Journal du Dimanche en janvier 2019, par lequel ils réclament plus de moyens et plaident pour que l'hôpital public retrouve son attractivité.

Nous attendons donc que les mesures que contient votre projet de loi profitent à notre territoire.

**Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.**

**Pour : 29**

**Contre : 00**

**Abstention : 00**

**NPPV : 1 (Forum de Romainville) + 05 (Front de Gauche – Romainville Ensemble)**

**La séance est levée à : 21 H 41**

**Corinne VALLS**



**Maire,  
Vice-Présidente du Conseil Départemental  
de la Seine Saint Denis.**



**Compte rendu affiché le : jeudi 28 février 2019**

## **Interventions :**

### **Conseil municipal du 31 janvier 2019 :**

**Sofia Dauvergne – Conseillère municipale :**

- Protocoles transactionnels dans le cadre de la vente de la cité des Mares

## **Interventions :**

**Jacques CHAMPION – Maire-adjoint :**

- Débat d'orientations budgétaires

**Patrice CALSAT – Maire-adjoint :**

- Débat d'orientations budgétaires

**Sofia DAUVERGNE – Conseillère municipale :**

- Débat d'Orientation Budgétaire 2019

**Brigitte MORANNE – Conseillère municipal :**

- Cession de parcelles constitutives de la « cité des Mares »
- Vœu

**Florian FAVIER-WAGENAAR – Conseiller municipal :**

- Avis à donner sur l'instauration d'une Zone à Faible Emission sur les communes des Lilas, Pantin et Noisy le Sec
- Vœu

**Serge BARDIN – Conseiller municipal :**

- Débat d'Orientation Budgétaire 2019
- Cité des mares
- Réseau français des villes éducatrices
- Vœu santé 2022

CONSEIL MUNICIPAL Romainville du 31 janvier 2019

Intervention Sofia Dauvergne, Conseillère Municipale Romainville, Conseillère territoriale d'Est Ensemble

Délibération : Protocoles transactionnels dans le cadre de la vente de la cité des Mares

Les 72 logements sociaux de la cité des Mares ont fait partie d'un programme de constructions, dit « Économiques », dans les années 50 en faveur des mal-logés de Romainville. 330 logements sociaux ont ainsi vu le jour en 2 ans de 1954 à 1956 ; avec la Seimaroise, 130 route de Noisy (aujourd'hui Gaston Roussel) et la cité Paul Langevin, rue des Chantaloups et rue du Dr Vaillant.

La cité des Mares est composée de petits pavillons avec jardinets gérée par la ville de Romainville qui ne les entretient plus depuis 20 ans. A toutes nos questions posées ces dernières années sur l'avenir de ces logements, il nous a été répondu, qu'aucune vente n'était à l'ordre du jour, qu'on examinait la possibilité de reprise par un bailleur social et dernièrement qu'un projet de réhabilitation était à l'étude, raison pour laquelle les logements vacants n'étaient plus réattribués. Par cette délibération aujourd'hui, il nous est demandé d'approuver des protocoles transactionnels entre la ville et les locataires de la cité des Mares, concernant un projet de relogement des habitants, phase 1, puis phase 2.

Mais le véritable objectif est de prendre acte de la disparition des 72 logements sociaux et de la construction d'un nouvel ensemble immobilier. En effet, la commission d'appel d'offres qui s'est tenue le 10/01/2019 a sans surprise attribué le marché de réaffectation du site à AB groupe pour la construction de 130 logements et un parking en sous-sols.

Ce quartier avec l'arrivée des 315 logements sur le site PANOTEL, dont je rappelle qu'il ne comprend que 28 logements sociaux, va connaître une forte densification. Il y aura 4 fois plus de logements qu'aujourd'hui. Tout cela ne sera pas sans poser de problèmes pour l'accueil des enfants dans la crèche, dans l'école du quartier mais sur ce point, nous avons déjà alerté par l'intervention de Brigitte MORANNE en séance du conseil.

Aussi, nous souhaiterions, après la lecture du rapport et des protocoles, avoir quelques précisions :

Combien de locataires résident encore à la cité des Mares ?

La page 1 du protocole phase 1 ne précise pas le nombre de pavillons détruits, aussi, combien de logements sociaux seront reconstruits sur site ?

Il n'apparaît pas non plus de références au bailleur qui gèrera les logements sociaux ?

L'opérateur privé sélectionné a-t-il eu connaissance dans le marché de la mise en place des protocoles ?

Combien rapportera la vente de ce patrimoine social ?

**JEUDI 21 FEVRIER 2019**

---

**INTERVENTION DE JACQUES CHAMPION, MAIRE-ADJOINT  
RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES – CONSEIL MUNICIPAL**

---

Madame le Maire,  
Mes chers collègues,

Notre collègue Patrice a détaillé avec exhaustivité le rapport d'orientations budgétaires soulignant l'ensemble de nos actions qui renforce toujours plus notre service public local et améliore le quotidien des romainvilloises et des romainvillois tout en préservant leur pouvoir d'achat et en investissant massivement dans des équipements publics de qualité.

Et c'est sur l'investissement que je souhaite revenir. L'année 2019 verra de nombreux investissements à hauteur de près de 35 millions d'euros.

Depuis 2001 c'est plus de 336 millions d'euros que nous avons investi pour créer de nouveaux équipements publics et améliorer le cadre de vie. Sans délaissé bien évidemment le budget de fonctionnement, au contraire de ce qui est annoncé par l'opposition. Il y a aujourd'hui plus de services publiques qu'en 2001 avec notamment la maison de la philo, la police municipale ou les nombreuses activités proposées dans le cadre des nouvelles activités périscolaires (NAP).

L'opposition n'a de cesse d'agiter le chiffon rouge en expliquant que la municipalité brade son patrimoine, ne gère pas ses équipements. Je tiens juste à rappeler que ces investissements constituent le patrimoine d'aujourd'hui et renforceront le patrimoine de demain.

C'est grâce à l'ensemble de ces politiques publiques locales, à ces nouveaux équipements que nous recréons du lien et que nous continuons à être un rempart face aux crises économiques que notre pays a connu et risque de connaître à nouveau.

---

**JEUDI 21 FEVRIER 2019**

---

**INTERVENTION PATRICE CALSAT, MAIRE-ADJOINT AUX FINANCES ET AU SPORT  
RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES – CONSEIL MUNICIPAL**

---

Madame le Maire, Mes chers collègues,

Le rapport d'orientations budgétaires permet d'informer les élus sur la situation économique et financière de la ville. Je peux vous annoncer que la situation économique et financière de Romainville est plus que bonne.

Surtout ce rapport permet de mettre en évidence les équipements publics et les politiques publiques que nous mettons en œuvre pour améliorer le quotidien et le cadre de vie des habitants. Et l'année 2019 sera encore riche et ambitieuse en projets.

Notre situation économique étant bonne la ville, et pour la dixième année consécutive, ne projette pas d'augmenter ces taux de fiscalité. Depuis la baisse de 2 % des taux, votée en 2008, les Romainillois n'ont eu à subir aucune augmentation des taux municipaux. Cette stabilité des taux a été permise par la gestion efficace des ressources de la Ville qui a été menée par la majorité municipale au cours des dernières années. Ces efforts de gestion permettent aujourd'hui d'aller plus loin, en diminuant le taux municipal de taxe foncière de 1 % par an en 2019 et 2020.

Il s'agit de répondre aux revendications concernant le pouvoir d'achat et c'est un véritable geste envers les romainilloises et les romainillois car près de 7000 habitants payent la taxe foncière.

Ce geste envers le pouvoir d'achat est complété avec la prime exceptionnelle versée aux agents de la collectivité touchant moins de 2000€ net mensuel que nous avons adopté à l'unanimité lors du dernier Conseil municipal.

A notre échelle et pour répondre à l'injustice sociale décidée par le Gouvernement, nous essayons de permettre aux romainilloises et romainillois de pérenniser leur pouvoir d'achat et c'est dans ce but également que nous ne prévoyons pas d'augmentation des tarifs municipaux.

Je sais que nos opposants n'aiment pas qu'on rappelle toutes nos actions en faveur du pouvoir d'achat mais c'est une réalité qu'ils ne peuvent nier : Nous continuons à agir pour les romainvilloises et les romainvillois sans augmenter la fiscalité conformément aux engagements que nous avons pris devant la population en mars 2014.

Malheureusement la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives n'est pas de notre ressort, vous le savez elle est décidée par le Parlement donc la baisse de 1 % du taux municipal de la taxe foncière permettra seulement d'atténuer de moitié l'augmentation décidée par le Parlement.

Ce budget marquera aussi le désendettement de notre commune tout en maintenant notre ambitieux programme d'investissements. Nous prévoyons d'emprunter 8 millions d'euros cette année, qui ne seront mobilisés qu'en cas de réels besoins. L'année dernière nous n'avons pas utilisé l'emprunt inscrit.

L'encours de la dette a diminué de 6,83 M€ en 10 ans (il est passé de 52,58 M€ au 31 décembre 2008 à 45,75 M€ au 31 décembre 2018) et la capacité de désendettement de la Ville, à la fin 2018, est de 4,88 années. Malgré l'inscription de cet emprunt, la capacité de désendettement à la fin de l'année 2019 devrait rester très satisfaisante en dessous des 8 années avec un encours de dette maintenu sous la barre des 50 M€ au 31/12/2019 à 49,85 M€.

Je le rappelle chaque année mais on considère généralement qu'en dessous de 8 ans la situation financière est très saine. Pour mémoire, la loi du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018-2022 a fixé le seuil d'alerte sur l'endettement des communes à 12 années. Vous le voyez nous en sommes très loin.

Ce que je souhaite également souligner est la forte épargne brute que la ville dégage. Après les 10 millions d'€ en 2016, qui était une année exceptionnelle, les 7,1 millions d'euros en 2017, l'épargne brute, estimée à 9,3 M€ en 2018, se maintient à nouveau à un niveau très élevé, contrairement aux craintes exprimées par la chambre régionale des comptes dans son rapport en 2016. La maîtrise des dépenses de fonctionnement et des charges de personnel a également contribué à dégager ce haut niveau d'épargne brute sur l'exercice 2018. Au stade du budget primitif 2019, l'épargne brute devrait s'établir à environ 6,73 M€.

Notre opposition de gauche n'arrive pas à saisir l'importance des investissements en réclamant

chaque année une augmentation des dépenses de fonctionnement. Ils ne pourront qu'être satisfaits car en 2019, les dépenses réelles de fonctionnement devraient s'élever à 43,9 millions d'euros soit une augmentation de 2,5 % par rapport au BP 2018.

Ce n'est pas notre volonté d'augmenter les dépenses de fonctionnement mais cette année nous souhaitons accentuer les actions en faveur de l'entretien et du nettoyage des espaces publics afin d'améliorer le cadre de vie des habitants. Mais surtout ces dépenses sont nécessaires avec l'ouverture de classes à compter de la rentrée de septembre 2019. Par ailleurs, le budget culture devrait être abondée suite à la multiplication des interventions en milieu scolaire et périscolaire et pour permettre, dans le cadre de l'ouverture du nouveau Palais des Fêtes, d'offrir une programmation culturelle riche et diversifiée.

En 2019 nous poursuivrons bien évidemment nos nombreuses politiques publiques en faveur des habitants du territoire, qui ont été pour certaines renforcées et développées. Je tiens à être exhaustif afin que vous puissiez mesurer l'action concrète de la municipalité envers nos concitoyens.

#### Pour notre jeunesse :

- La semaine à quatre jours et demi et les NAP (nouvelles activités périscolaires), gratuites pour tous les élèves scolarisés en maternelle et en élémentaire, sont pérennisées.
- La poursuite du déploiement d'actions éducatives dans le cadre du PEDT 2 et du Plan Mercredi : la fête de la laïcité, le Concours des Arts oratoires...
- La poursuite d'actions et de projets éducatifs en milieu scolaire : distribution de dictionnaires à tous les élèves de CM2 et d'un livre de Noël aux élèves des écoles maternelles, financement de classes découvertes, poursuite des classes « Idées philosophiques » en lien avec la Maison de la Philo ...
- La poursuite des projets citoyens, le lancement d'une 2ème édition de cérémonie des bacheliers et relance des séjours « mobilité européenne ». L'action visant à préparer les jeunes au Bac sera renforcée.
- Des investissements conséquents pour les établissements scolaires : poursuite des travaux annuels dans les écoles, finalisation des travaux de construction de la nouvelle école aux Bas Pays, ouverture de nouvelles classes à la rentrée 2019 (équipements en mobilier, dortoirs...) et déploiement de vidéoprojecteurs interactifs dans les écoles de la ville.

### Pour le temps libre :

- Des temps forts festifs avec le Forum de rentrée, la semaine Eco-citoyenne, le développement d'animations estivales dans le cadre de Romainville en short (cinéma en plein air, etc.), la Nuit de la lecture...

### Une offre culturelle renforcée avec :

- la livraison à l'été 2019 d'un nouveau Palais des fêtes avec une programmation étoffée pour assurer une offre culturelle éclectique et diversifiée ;
- la création d'un nouvel équipement public de 260 m<sup>2</sup> pleinement dédié à la pratique de la philosophie au sein du futur Palais des fêtes ;
- le développement d'un partenariat avec les réseaux artistiques du territoire et la participation à de grands événements rayonnants comme les « Rencontres chorégraphiques internationales de Seine-Saint-Denis », la « Biennale urbaine de spectacles » avec les villes de Pantin, Les Lilas et le Pré-Saint-Gervais, la « Biennale internationale des arts de la marionnette », le festival pour les tout-petits 1,9,3 Soleil et la participation au réseau courte échelle ;
- la poursuite du développement des ressources en ligne à la médiathèque et des actions de médiation autour du livre.
- la création d'un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) à visée culturelle sur le modèle du centre sportif et d'animations Oxygène.

### Pour renforcer les solidarités et l'accès aux soins :

- la poursuite des actions à destination des plus fragiles : développement des ateliers malins et des actions sur la précarité énergétique, développement des partenariats notamment en gérontologie, mise en place d'une Libellule 2, création d'un service de petits travaux pour les seniors en perte d'autonomie, acquisition du bâtiment de la Maison éco-solaire qui accueillera, courant 2020, une épicerie sociale, etc.
- le déploiement de l'offre de soins du CMS : orthophoniste, prise en charge des enfants témoins de violences intrafamiliales et poursuite des actions de prévention (« Cuisine ta santé », « Bougez-vous ado »...).
- la signature en 2019 du Contrat Local de Santé pour la période 2019 – 2022.

#### Pour l'emploi et l'insertion :

- la poursuite et l'amplification des actions en faveur de l'emploi et de l'insertion : accueil de services civique, développement des clauses d'insertion dans les marchés publics, participation à de nombreuses actions en lien avec Est Ensemble et particulièrement le repérage et la préparation des candidats romainvillois souhaitant postuler à un emploi dans le cadre de l'ouverture, à l'automne 2019, du village des marques aux Bas Pays, « opérations jobs d'été », etc.
- Un accompagnement permanent des agents du service public : formation à la pédagogie pour les animateurs dans le cadre des activités périscolaires, formation de remise à niveau en vue de favoriser l'évolution de carrière ou le reclassement des agents, formation partenariale sur les compétences psychosociales etc.

#### Pour la prévention et la sécurité :

- la poursuite des actions de prévention avec les collèges avec, à compter de 2019, le cofinancement par la Ville de deux postes de médiateurs sociaux dans les collèges. Mise en place des parcours « Moi, jeune citoyen » et du dispositif « Promeneur du Net ». Accueil de TIGistes.

#### Pour améliorer les mobilités :

- La mise en place, courant 2019, d'une aide aux particuliers pour l'acquisition de vélos à assistance électrique (VAE).

#### Pour enrichir le projet de ville avec les habitants :

- la mise en place de la deuxième édition du budget participatif,
- la poursuite de l'accompagnement des conseils citoyens, le réaménagement de la place Léonet suite aux ateliers participatifs et l'organisation d'une restitution publique,
- la poursuite des « diagnostics en marchant » dans le cadre de la convention de gestion urbaine de proximité signée avec les bailleurs et la marche exploratoire (GUSP et CLSPD),
- la mise en place d'un Conseil des jeunes (11-17 ans) au 1er semestre 2019,
- la reconduction des subventions aux associations romainvilloises et la poursuite du soutien de la ville et de l'État dans le cadre du Fonds d'Initiatives Associatives (FIA),
- des permanences d'information auprès des habitant.e.s sur le projet de renouvellement urbain du quartier Gagarine menées en partenariat avec Seine-Saint-Denis-Habitat.

Concernant les investissements, cette année nous avons encore de nombreux projets pour continuer à améliorer le cadre de vie des habitants. Il est prévu en 2019 un important programme d'investissements pour un montant estimé à près de 34,8 M€ avec notamment :

- la réfection de l'allée des Blonnes (93 000 €) ;
- la création du square du Palais des Fêtes et la réfection de ses abords (500 000 €) ;
- la création du square Duclos (120 000 €) ;
- le recouvrement en enrobé de la rue Pierre Brossolette (85 000 €) ;
- des travaux dans différentes cours d'écoles pour un montant de 25 000 € ;

Sur l'enveloppe de 250 000 € dédiée au budget participatif, près de 95 % des projets concernent des travaux de voirie parmi lesquels :

- des voies cyclables et l'installation de panneaux d'indication de temps de parcours (30 000 €) ;
- la végétalisation de trottoirs (25 000 €) ;
- l'installation de ralentisseurs dans la ville (51 000 €) ;
- la végétalisation de la rue de la République (35 000 €) ;
- la création d'un boulodrome à la Maison des retraité.e.s (35 000 €), etc.

Sur les équipements publics, il est prévu :

Des travaux d'entretien lourd du patrimoine bâti pour environ 900 000 € dont 532 600 € pour des travaux dans les écoles. En plus de ces travaux annuels, il est prévu une enveloppe de 1,5 M€ pour l'extension du réfectoire de l'école Cachin suite à l'augmentation des effectifs.

Une enveloppe de 100 000 € est par ailleurs réservée pour des travaux d'accessibilité sur les bâtiments publics dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP)

La Ville poursuivra en 2019 son programme ambitieux d'équipements nouveaux pour les Romainvilloises et les Romainvillois.

- La réhabilitation/extension du Palais des Fêtes : des crédits à hauteur de 4,7 millions d'euros sont prévus en 2019 pour achever les travaux de cet équipement dont la livraison est prévue pour cet été.
- La construction d'une école primaire de 11 classes dans le quartier des Bas-Pays qui intégrera un dojo, un espace pour les parents d'élèves, et un terrain multisports avec couverture. Cette opération bénéficiera de crédits de paiement à hauteur de 9,8 M€ en 2019 pour achever l'opération et procéder à l'acquisition du mobilier et des équipements. L'ouverture est prévue pour

la rentrée 2019.

Mais aussi :

- la construction de la Cité Maraîchère dont la livraison est prévue pour la fin d'année 2019.
- la réhabilitation du complexe sportif Bellevue dont les travaux devraient se poursuivre jusqu'en 2020.
- la poursuite des aménagements et équipements publics du quartier Gagarine. Il sera notamment prévu en 2019 des crédits de paiements pour l'acquisition de deux îlots, la construction du carré 16/25 ans et de l'espace de co-working avec une enveloppe d'environ 2,1 M€

En plus, de ces dépenses pluriannuelles, un effort important sera fait en 2019 pour renouveler une partie du parc automobile municipal afin d'anticiper la mise en place de la Zone à Faibles Émissions à Paris. Une enveloppe globale de 952 000 € est prévue. Cette enveloppe inclus l'acquisition d'un car 100 % électrique financée pour moitié par la Métropole du Grand Paris et le SIPPAREC.

Il est également prévu au budget des crédits pour des acquisitions dont celle relative au bâtiment qui accueillera l'épicerie sociale et solidaire.

Enfin, il est prévu des crédits pour la relocalisation de l'aire d'accueil des gens du voyage suite aux travaux de prolongement du tramway T1. Ces dépenses seront entièrement remboursées par le Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis.

Vous le voyez mes chers collègues, depuis mars 2014 nous avons entrepris de nouveaux projets comme nous nous y étions engagés auprès des habitants sans toucher à la fiscalité locale. Il s'agit d'une véritable volonté de la municipalité de créer des équipements publics où les nombreuses actions et politiques publiques sont mises en œuvre pour l'ensemble des romainvilloises et romainvillois. Je me réjouis que nous maintenions un cap exigeant mais nécessaire pour améliorer le cadre de vie de chacun, que nous proposons un projet de ville porteur de sens et d'actions concrètes pour la population. Je ne doute pas que l'opposition va nous proposer mieux ou nous expliquer que nous ne faisons rien pour nos concitoyens mais permettez moi de remercier les services municipaux qui chaque jour, au service du territoire et des habitants composent avec des moyens financier limités, un projet de ville ambitieux.

**Déclaration du Groupe des élu-e-s Romainville Ensemble  
Débat d'Orientation Budgétaire 2019– Conseil municipal du 21 février 2019**

**Intervention Sofia DAUVERGNE**

Madame le Maire,

Cher(e)s collègues,

Mesdames et messieurs,

Tout d'abord nous souhaiterions profiter de ce moment d'échange sur les orientations budgétaires pour remercier l'administration du travail rendu.

La préparation d'un budget étant un acte politique, un moment de vérité qui renvoie à quelques exigences dont celle de la clarté de sa présentation.

Ce débat sur les orientations budgétaires de notre collectivité se déroule dans un contexte national et international saisissant : l'abaissement continu du débat public, où les absurdités se disputent aux surenchères. Il y a de quoi s'inquiéter, en France et en Europe.

C'est un drôle de monde qui se dessine, où chacun est poussé à détester chacun et je dois indiquer aujourd'hui que cela nous préoccupe beaucoup pour l'avenir.

Les impasses auxquelles le modèle dominant nous confronte depuis plusieurs décennies sont effrayantes et il s'agit de les éviter, au plus vite.

Cette année encore, le budget de la Ville de Romainville sera réalisé dans un contexte difficile pour les collectivités.

Un contexte de défiance entre l'État et les collectivités, de défiance entre la majorité présidentielle et les élus de terrain, de défiance entre le Président de la République et les territoires.

La réduction des services publics s'accroît, qu'elle passe par des fermetures de services, ou leur progressive privatisation, et ne cesse d'accroître les inégalités entre territoires et entre citoyens.

Le dogme de la baisse de la dépense publique, dans un contexte, tant d'inflation que de fragilité sociale d'une part importante de la population n'est que le fruit de logiques libérales débridées qui conduisent la société vers l'individualisme et le chacun pour soi.

Voici autant d'exemples de mépris de la part du Président Macron et de ses fidèles, vis-à-vis de ceux qui, élus, responsables associatifs, bénévoles, fonctionnaires, retraités, simples citoyens... font vivre la France et font vivre ses territoires.

L'expression du peuple, des plus précaires, ces derniers mois témoigne d'une prise de conscience que dans un pays riche comme le notre /

- il est insupportable qu'une minorité de nantis puissent bénéficier de 100 Milliards d'évasion fiscale sans être inquiétés.
- Il est insupportable que l'on puisse offrir quelques 40 Milliards aux grandes entreprises sans aucun résultat sur l'emploi.
- Il est insupportable que l'on puisse supprimer de la rémunération du travail une partie des cotisations chômage, maladie des entreprises au dépend des prestations redistribuées aux populations qui en ont le plus besoin est une opération sans conséquences positives sur leur pouvoir d'achat.

- Il est insupportable que l'on puisse supprimer l'impôt sur la fortune pour les riches et le compenser par des augmentations de la CSG sur les retraités diminuant ainsi leur pouvoir d'achat.

Pour ce qui nous concerne nous ne céderons rien et continuerons sans relâche nos efforts pour rassembler, unir, mobiliser pour des alternatives progressistes, pour des politiques de justice sociale, de démocratie citoyenne, de paix et de liberté.

A Cela se rajoute la poursuite des décisions prises par l'exécutif régional de droite qui amplifie par ses choix l'austérité nationale, en déconnexion avec la réalité sociale et environnementale, ainsi Madame Valérie Pécresse continue de s'attaquer aux investissements nécessaires aux franciliens, remise en cause de la construction de lignes de métro, arrêt des constructions de logements sociaux. De plus elle reste sourde aux besoins des lycéens en sabrant les aides sociales et aux associations en diminuant leur subvention.

Vous me direz que peut-être tout cela ne nous regarde pas puisque la seule chose qu'elle apporte à Romainville c'est une aide pour une tour Maraîchère, très chère et l'aménagement de la corniche des forts sans concertation, imposé par la force.

Revenons donc maintenant à la situation de notre commune :

Sans surprise, le budget 2019 se fera dans la continuité des budgets précédents, comme chaque

année, il est élaboré avec l'objectif de mieux maîtriser les coûts de fonctionnement. Dès le budget primitif une somme importante est prise à la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

Et cela, au détriment des services publics utiles à la population.

Ainsi, en 2018, la maîtrise des dépenses de fonctionnement et des charges de personnels a contribué à dégager une somme importante d'épargne brute s'élevant à 9,3 Millions malgré un prélèvement très important à la section de fonctionnement vers la section d'investissement dès le budget primitif 2018 (22 290 904 Euros).

Malgré un changement de population, le revenu fiscal moyen reste faible. De ce fait notre ville continue de bénéficier de redistributions verticales et horizontales : l'attribution de compensation versée par la Métropole du Grand-Paris, fonds de solidarité de la région Ile de France et DSU.

En 2019, il est prévu, un important programme d'investissements pour un montant estimé à près de 35 Millions d'euros, basé d'une part sur d'importants prélèvements de fonctionnement, d'autre part de vente de patrimoine et du recours à l'emprunt. Au budget primitif, il est prévu cette année, un emprunt de 8 Millions d'Euros.

Tout a été vendu et souvent à des prix raisonnables.

Les centres de vacances, le terrain de pétanque Jaurès, la maison des associations, toutes les parcelles appartenant à la commune, le centre de loisirs et la salle Ambroise Croizat, la salle polyvalente du mille club, la résidence pour personnes âgées Pierre Kérautret, la place du marché et enfin la cité des Mares pour 4 Millions 500 000 Euros.

Malgré la vente du patrimoine, en 2017 l'encours de la dette était déjà de 1892 euros/habitant alors qu'au niveau national, elle était de 1060 euros par habitant pour les villes de 20 000 à 50 000 habitants.

La ville favorise les promoteurs en faisant supporter sa politique d'investissement sur plusieurs générations. Si nous estimons qu'il y a des investissements nécessaires dans une commune pour répondre aux besoins des habitants, la tour maraîchère par exemple, est pour nous inacceptable.

On a bétonné dans la démesure sans construire un logement social de plus, alors que 2221 familles en sont demandeuses.

Pire, vous avez profité des projets ANRU pour vendre aux promoteurs des terrains qui appartenaient à Romainville habitat et densifier davantage.

Aujourd'hui, il ne reste plus grand chose à vendre et nous avons été appelés à délibérer au conseil municipal, pour modifier 14 fois le Plan Local de l'Urbanisme afin de répondre aux sollicitations des promoteurs. En décidant de baisser les impôts fonciers. Vous amputez encore le budget de fonctionnement.. Ainsi, la densification imposée à la population ne bénéficiera pas à ceux qui en ont le plus besoin mais fera le bonheur des investisseurs et promoteurs.

Résultat, Il n'y a plus d'harmonie globale sur la ville et nombreux sont les jeunes et les familles qui ne trouvent pas de logements correspondant à leur situation sociale. En 2000, Romainville comptait 25583 habitants et 26031 en 2017. Alors qu'environ 10 000 nouveaux habitants se sont installés sur notre ville, nombreux sont les romainvillois qui ont dû la quitter.

Nous sommes opposés à ces choix et nous l'avons exprimé tout au long de notre mandat respectant ainsi le programme sur lequel nous avons été élus.

la commune reste le dernier bouclier, pour protéger les populations. Son action est déterminante et tout retrait de ses politiques peut avoir des répercussions et des conséquences dramatiques.

Être élu, à quelque niveau que ce soit, ne peut pas se résumer à se recroqueviller, et ne pas regarder ce qu'il se passe autour de nous.

Être élu, c'est au contraire prendre la mesure de la société dans laquelle nous vivons, et éclairer la population.

INTERVENTION DE BRIGITTE MORANNE AU CONSEIL MUNICIPAL DU 21/02/2019

Groupe « Front de gauche-Romainville Ensemble »

Ce soir, il nous est demandé de donner notre avis sur la cession de parcelles constitutives de la « cité des Mares » ou plus exactement sa vente.

Vous vous en doutez, notre groupe se prononcera « contre » pour plusieurs raisons.

Au-delà du regard architectural des maisons, nous pensons que « la cité des Mares » aurait dû être valorisée comme témoignage d'une forme urbaine faisant partie de l'histoire de la ville et de son héritage ouvrier de la période d'après-guerre.

Aujourd'hui, vous détruisez un patrimoine qui au contraire est très actuel et recherché pour un concept, celui de la proximité entre le travail, l'habitat et la nature. Un concept intéressant, répondant à des préoccupations tant sociales qu'environnementales.

Cette forme urbaine est non seulement un témoin d'une période de l'histoire mais est aussi un modèle pour le présent.

En Janvier 2018, la loi Notre vous a permis de transférer l'ensemble du parc HLM de Romainville à Seine Saint Denis Habitat, aujourd'hui, vous vendez pour 4 Millions 500 000 Euros le seul ensemble d'habitat à loyer modéré géré par la ville.

Ce qui signifie que la commune avec son organisme ne gèrera plus aucun logement social, ceci éloigne encore les habitants des services et des pouvoirs de décision.

Concrètement, lorsque le transfert à Seine Saint Denis Habitat a été décidé, je vous ai interpellé sur les modalités et en particulier sur les conditions de travail des agents et des gardiens, je vous ai demandé aussi si leurs primes allaient être conservées.

La réponse de votre part avait été positive, or il n'en n'est rien, les agents de service public de Romainville Habitat ne touchent plus leur prime de vie chère et les gardiens travaillent dans des conditions très difficiles. Par exemple, les week-ends, seuls 2 gardiens sont d'astreinte pour l'ensemble du parc de Romainville.

Alors, oui, nous continuerons à nous opposer à cette politique favorisant les promoteurs et non le service public.

INTERVENTION DE BRIGITTE MORANNE AU CONSEIL MUNICIPAL DU 21/02/2019

GROUPE « FRONT DE GAUCHE-ROMAINVILLE-ENSEMBLE »

VŒU

Au conseil municipal de janvier, notre groupe avait proposé un vœu du comité de défense de l'hôpital A Grégoire ayant pour objet : « le financement permettant la mise en œuvre du projet médical partagé », meilleur chemin pour défendre le CHI A Grégoire.

Malgré un vote partagé au sein de votre majorité municipale, notre vœu n'a pas obtenu les voix nécessaires. Vous avez, Mme La Maire, argumenté votre vote « contre » ainsi : « ce vœu est hasardeux, mal rédigé et manque d'informations techniques, c'est pourquoi au prochain conseil, nous présenterons un autre vœu ». Tels ont été vos propos. Nous en avons pris acte, mais à la lecture de votre proposition, Mme La Maire, je n'ai pas retrouvé un objet clair.

Vous énumérez les actions locales que nous n'avons jamais contestées. Par contre, certains propos m'interpellent : vous demandez de continuer à accompagner le CHI André Grégoire dans le redressement de sa situation financière. C'est bien cela le problème, le CHI subit depuis plusieurs années des plans de retour à l'équilibre financier qui n'ont fait qu'aggraver sa situation. Car si l'ARS a bien donné des aides, c'était en contre partie de nombreuses restructurations dont le personnel en a été la variable d'ajustement.

Aujourd'hui, les effectifs ont tellement été rabotés qu'ils ne suffisent plus à faire tourner les services, nous arrivons à des situations aberrantes, telles que la fermeture du Bloc Opératoire un jour/ semaine alors que l'activité est la source financière de l'hôpital.

Est-ce-cela, lui donner les moyens de mener ses missions comme vous l'exprimez ?

Vous citez « notamment celles de son service d'urgences »

Un hôpital généraliste et de proximité ne vit pas que par son service d'urgences, même si celui-ci en est une des portes d'entrée. Il y traite aussi de nombreux patients relevant des spécialités médicales ou chirurgicales adressés par leur médecin traitant sans passer par les urgences.

Vous citez l'appel de 85 médecins plaidant pour que l'hôpital public retrouve son attractivité et réclamant plus de moyens.

Mais concrètement, ces médecins de l'AP/HP dénoncent la politique nationale de Santé et les plans d'économie successifs qui se ressentent sur la qualité des soins. Malgré le manque de personnels au fonctionnement des services ( aides-soignants, infirmiers, manipulateurs radio, Kiné, assistants sociaux) la direction demande toujours plus de productivité.

Cette même direction vient d'annoncer pour les 4 années à venir un plan d'économies devant aboutir à la suppression de 600 à 800 postes /an soit en moyenne 3ou 4 postes/ service. Les 12 groupes hospitaliers qui constituent l'AP/HP vont être réduits à 6.

Enfin, vous attendez que les mesures que contient le projet de loi profite à notre territoire.

Mais le projet de loi Santé qui vient d'être présenté en conseil des ministres et qui doit passer en commission des affaires sociales le 12 Mars est très inquiétant.

Il comporte plusieurs mesures qui doivent être prises par ordonnance.

Seraient ainsi légiférées sans débat, la formation continue des médecins, les conditions d'exercice et le statut des personnels hospitaliers, l'organisation, le financement et la gouvernance des 600 hôpitaux de proximité, la gradation des établissements de Santé, le rendu obligatoire des prescriptions dématérialisées, les modalités d'exercice des agences régionales de santé avec un renforcement de leur pouvoir.

Tout comme la simplification du régime de fusion des établissements de santé.

Notre vœu mettait en cause une politique gouvernementale de l'hôpital malade de l'austérité. Il réclamait clairement le financement du projet médical partagé ayant la volonté de répondre aux besoins de la population.

Là, il n'en n'est rien, l'objet essentiel de notre vœu n'existe pas, il a disparu. Le texte que vous présentez bafoue l'attente et le souhait des usagers. C'est pourquoi, nous ne prendrons pas part au vote.

Pire, vous demandez de poursuivre les réformes qui font et ont fait tant de mal à l'hôpital public. Réforme après réforme, la France est passée du 1<sup>er</sup> rang mondial en matière de Santé au 24<sup>ème</sup> rang mondial.

Mme la Maire, vous allez sans doute envoyer ce vœu à Mme Buzyn, n'ayez aucun doute, elle donnera son accord à la continuité des politiques d'austérité. D'ailleurs, votre conclusion nous démontre que vous attendez avec impatience ce nouveau projet de Santé qui cela dit en passant nous fera peut-être encore reculer au classement mondial.

**Groupe LR, UDI, MoDem : Intervention de Florian Favier-Wagenaar, conseiller municipal**

**Avis à donner sur l'instauration d'une Zone à Faible Emission sur les communes des Lilas, Pantin et Noisy le Sec**

Madame le Maire,

Le 12 novembre 2018, la Métropole du Grand Paris a adopté le projet de Zone à Basse Emission et la mise en place d'une Zone à Faibles Emissions dite « ZFE » sur le territoire de notre métropole délimité par l'autoroute A86. Celle-ci vise à interdire la circulation des véhicules en commençant par les véhicules les plus anciens, puis tous ceux en circulation avant 2011, ainsi que les diesels produits depuis 2011.

Les efforts que la société doit porter sur le plan écologique sont indispensables mais ressemblent en cela aux efforts demandés sur les taxes et impôts. Il y a un niveau d'acceptation par les concitoyens qui ne doit être dépassé, on le voit bien avec le mouvement des gilets jaunes. Ces efforts doivent donc être compris pour être acceptés. Ils ne doivent pas être confiscatoires, discriminants ou punitifs.

Ce que propose la Métropole du Grand Paris ne semble pas à nos yeux être la bonne solution.

Tout d'abord, elle présente une véritable rupture d'égalité entre les citoyens et provoque l'obsolescence prématurée d'un bien, leur véhicule, qui a pu représenter pour eux plusieurs années de travail et d'économie.

En visant les véhicules les plus anciens, cette Zone à Faibles Emissions va concentrer ses effets sur les ménages les plus modestes tout en oubliant que certains véhicules récents, comme l'ont démontré certaines ONG, mis en conditions réelles ne respectent pas les normes Européennes.

Selon les chiffres 2016 du Ministère de la Transition Ecologique & solidaire, le projet de Zone à Basse Emission se traduira à terme dans un avenir proche par l'interdiction de circuler de 94% du parc automobile actuel et par une rupture définitive d'égalité entre les citoyens, isolant davantage les plus modestes qui n'auront pas les moyens financiers de circuler dans un véhicule sans cesse renouvelé.

Cette interdiction de circuler est donc profondément injuste vis-à-vis des propriétaires de véhicules à essence et de deux-roues qui ne sont pas responsables des dépassements des valeurs limites des polluants de particules en suspension et de dioxyde d'azote. C'est également injuste à l'égard des propriétaires de diesel qui ont juste fait l'erreur de suivre les incitations de l'Etat et de l'Union Européenne durant des décennies. De plus, ce serait mentir de minimiser la pollution et l'impact

écologique du développement des voitures électriques qui nécessitera la production supplémentaire d'électricité et les problèmes de recyclage de leurs batteries.

Ne passons pas également sous silence que les différentes subventions incitatives offertes aux citoyens ont un triple effet négatif : économique en grevant les finances publiques, déontologique en encourageant l'obsolescence programmée de leur véhicule tout en augmentant le gaspillage des ressources nécessaires à la production de nouveaux véhicules et enfin, discriminatoire en favorisant les classes les plus aisées.

Un autre point nous semble primordial et totalement inadapté aux enjeux réels. Celui des restrictions de circulation.

Ceci n'a pas de sens. Prenons l'exemple d'un automobiliste Montreuillois qui va devoir traverser notre futur Zone à Faibles Emissions. Si sa voiture ne répond pas aux critères, il va devoir la détourner et faire plusieurs kilomètres supplémentaires afin d'éviter d'être contrôlé et de prendre une amende ? Ce détour obligé dans un véhicule dit « polluant » est une aberration écologique. Maintenant imaginez que cette idée soit étendue de ci de là sur le territoire français au fil des desiderata de quelques élus... je n'ose imaginer la galère du pauvre automobiliste ou ...de l'automobiliste pauvre !

Cette vision locale ou métropolitaine est une manière de voir le lien écologie-automobile par le petit bout de la lorgnette.

Si l'on souhaite imposer des restrictions de circulation celles-ci doivent être impérativement être pensée de manière globale. Mettre en place au préalable des alternatives viables telles que par exemple sur notre territoire le Grand Paris Express, le Plan Vélo, le renforcement significatif des transports collectifs et leur maillage, etc.

Ne mettons pas, comme trop souvent, la charrue avant les bœufs, au risque de mettre encore une fois, par nos décisions, la population dans un état d'incompréhension avec nos choix politiques.

Aujourd'hui, il nous appartient à nous seul de décider ou non de mettre en place cette zone à circulation restreinte mais d'autres solutions, non punitives, existent :

- interdire l'immatriculation de tout véhicule diesel neuf en Ile-de-France à compter de 2020 ou 2021 car cela n'a pas de sens d'interdire de circulation des véhicules qui sont toujours produits.
- supprimer les aides à l'achat d'un véhicule diesel neuf ou d'occasion comme le permet actuellement la prime à la conversion en faveur des diesel Crit'Air 2.
- renouveler de manière anticipée les bus par des bus électrique, ce que la région a déjà commencée en commandant 1000 bus électrique.
- renforcer le covoiturage de personnes résidant dans une même commune.
- renforcer les mobilités actives comme le vélo grâce à des subventions, la création ou la sécurisation de pistes cyclables, la création de parcs à vélos près des gares

- amplifier la collecte et la valorisation des déchets verts dont le brûlage, pourtant interdit, est extrêmement polluant (en brûler 50 kg équivaut à 13 000 km en diesel)

En procédant ainsi et sans créer de Zone à Faibles Emissions, la ville de Strasbourg, en seulement 6 ans a réduit le nombre d'habitants exposés à des dépassements des valeurs limites de particules fines de 17.920 à 960 personnes, et celles exposés au dioxyde d'azote de 14.830 à 1.100.

Notre groupe est prêt à défendre et proposer des actions écologiques à conditions qu'elles soient utiles, non punitives, non discriminatoires et acceptables par le plus grand nombre. C'est pour ces raisons que nous voterons contre l'instauration d'une Zone à Faibles Emissions étant donné qu'elle ne répond pas aux critères que nous nous sommes donnés.

**Groupe LR, UDI, MoDem : Intervention de Florian Favier-Wagenaar, conseiller municipal**

**Vœu pour un accès des Romainvillis.es à une offre de soins pérenne, de qualité, accessible et adaptée à leurs besoins**

Madame le Maire,

Nous nous interrogeons sur le fait que le vœu présenté le mois dernier par le groupe PCF-Les Insoumis n'est pas été voté car il allait exactement dans le même sens que celui que vous nous présentez ce soir. Vous auriez juste pu vous contenter de l'amender comme il est possible de faire.

Cette décision de votre part ressemble beaucoup à une posture politique, refusant de voter tout vœu présenté par l'une de vos oppositions... même lorsqu'il s'agit de sujets consensuels sur lesquels nous pourrions tous nous retrouver. D'ailleurs vous n'aviez pas n'aviez pas été suivie par l'ensemble de votre majorité.

Nous trouvons ceci regrettable et cela traduit un certain état d'esprit fermé que nous ne trouvons pas démocratique et auquel nous n'adhérons pas.

**Conseil municipal du 21 février 2019**

**Intervention de Serge BARDIN, conseiller municipal**

**Mouvement Démocrate**

**Groupe AGIR AUTREMENT POUR ROMAINVILLE**

---

La Cour des comptes dans son examen annuel de la situation générale des finances publiques alerte le gouvernement sur « la fragilité du redressement de nos finances publiques ».

Les mesures de soutien du pouvoir d'achat des ménages, en réponse aux « gilets jaunes » ont modifié la trajectoire des finances publiques.

Outre ce dérapage financier volontaire, les comptables de la République s'alarment de la « fragilité toute particulière » des perspectives pour 2019 compte tenu « de la dégradation de la conjoncture survenue en Europe » récemment.

Les mesures d'urgence visant à répondre à la crise sociale ont suffi à porter la prévision de déficit public au-dessus du seuil de 3 points de PIB et à faire augmenter de nouveau la dette publique rapportée au PIB.

Vous ne m'en voudrez pas de citer le président du mouvement politique auquel j'appartiens - "il n'y a pas pire pour les déficits publics qu'un pays fracturé", les mesures annoncées sont un "investissement sur l'unité du pays ».

Le ministre de l'Economie a affirmé la volonté du gouvernement - la dégradation du déficit public « ne sera que ponctuelle, limitée et exceptionnelle ».

Sans nécessairement être désigné comme premier de cordée, les collectivités territoriales ont une responsabilité à prendre pour réduire le déficit public.

La Chambre régionale des comptes Île-de-France a contrôlé douze des communes franciliennes notamment des villes avoisinantes présentant un taux de pauvreté relative supérieur à 30 % - nous n'en sommes pas loin

Les communes les plus pauvres d'Île-de-France connaissent d'importantes contraintes de gestion liées à leur population souvent jeune et fragile économiquement et socialement,.

Elles assurent « le fonctionnement de services coûteux et peu générateurs de recettes du fait de leur politique de tarification sociale ».

De plus, elles doivent supporter « des dépenses d'investissement élevées » notamment en matière de rénovation urbaine et d'équipements scolaires et sont « fortement dépendantes de financements externes ».

Face à ces « *difficultés structurelles* », les communes doivent réaliser « *des réformes d'ampleur* » en engageant, notamment, « *d'importantes économies* » de leurs dépenses de personnel recommande la Cour des comptes.

Le discours est classique. C'est le même que tient chaque année à la même époque la Cour des Comptes, au moment de la publication de son rapport annuel.

On pourrait s'y habituer, trouver finalement normal et acceptable cette situation !

Pour résumer: les finances publiques sont très fragilisées, le déficit public trop élevé, les dépenses publiques trop importantes.

A chaque débat budgétaire, discours classique ... nous réitérons nous aussi les conseils adressées à la Ville par la Chambre régionale des comptes en janvier 2016, la « stabilisation du résultat de fonctionnement devrait figurer parmi les objectifs prioritaires » et une « diminution de l'encours de la dette, fût-elle modérée, gagnerait à être envisagée. »

Sur ce mandat, votre maîtrise des dépenses de fonctionnement n'a jamais été qu'en contenir l'augmentation de 0.5 à 1 % par année voire à assumer une forte augmentation 2.5% sur le présent exercice !

Quant à la dette communale, vous empruntez de nouveau 8 millions d'euros cette année !

5,2 M€ seront notamment inscrits sur le budget communal pour la construction de votre bâtiment agricole

La dette par habitant s'élève encore à près du double de la moyenne des communes d'Île-de-France

Notre ambition budgétaire pour notre commune est le désendettement généralisé en baissant les dépenses de fonctionnement – il existe nous le pensons des marges d'efficience et en réduisant l'endettement pour se consacrer seulement sur les investissements contraints

Après des années où vous n'avez pas su ou voulu trouver une solution pour que ce parc locatif ne soit plus communal et accède ainsi par exemple aux financements publics pour les travaux d'amélioration de l'habitat social, cette délibération scelle le sort de la « cité des mares ».

Seule cité-jardin conservée de Romainville édifée à la fin des années 50 par l'architecte André Bérard, à l'origine de nombreuses réalisations à Romainville : l'ancien centre de santé Louise-Michel, le groupe scolaire Charcot-Barbusse et la cité Marcel-Cachin, la cité des mares ne sera plus !

Les cités jardins à la française d'Ile-de-France ont dans la première moitié du 20ème siècle humanisé l'habitat populaire en offrant offre une nouvelle manière de concevoir l'habitat ouvrier.

Les cités jardins répondaient à un idéal social, une utopie du bien-vivre ensemble dans le respect de chacun.

Ce modèle urbain semble terriblement d'actualité.

Réinterroger aujourd'hui certains principes et valeurs de la cité-jardin, c'est :

- Concevoir le projet dans un souci de qualité, de cohérence et d'harmonie au sein du quartier comme avec la ville existante.
- Organiser et hiérarchiser des espaces publics, pour disposer de lieux multiples, à la fois fonctionnels et accueillants.
- Réinstaurer le dialogue entre ville et nature dans une logique d'enrichissement mutuel.
- Faire évoluer le mode d'habiter en veillant à une mixité typologique, en favorisant la vie de voisinage et en respectant l'intimité de chacun.

La cité jardin est un idéal à poursuivre loin de la densification que vous subissez et que vous nous proposez !

Maire bâtisseur, vous auriez pu mettre votre engagement urbanistique sur un projet urbain ambitieux, la Cité des mares vous en donnait la possibilité, vous avez fait un autre choix

Nous voterons contre la cession de ce patrimoine local remarquable !

**Conseil municipal du 21 février 2019**

**Intervention de Serge BARDIN, conseiller municipal**

**Mouvement Démocrate**

**Groupe AGIR AUTREMENT POUR ROMAINVILLE**

---

Le réseau français des villes éducatrices rassemble des élus soucieux de leurs politiques éducatives.

Cette association inscrit son action dans le cadre de la Charte des Villes Educatrices dite "Déclaration de Barcelone qui posent des principes essentiels à l'impulsion éducative de la ville auxquels en grande partie nous souscrivons.

Cependant, les prises de position de cette association qui militent pour les nouveaux rythmes scolaires et la semaine de 4 jours ou pourfendent les mesures contenues dans la loi Blanquer sur « l'école de la confiance », notamment l'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire à 3 ans nous oblige à ne pas approuver l'adhésion de la Ville à ce réseau.

**Conseil municipal du 21 février 2019**

**Intervention de Serge BARDIN, conseiller municipal**

**Mouvement Démocrate**

**Groupe AGIR AUTREMENT POUR ROMAINVILLE**

---

***Vœux pour un accès des Romainvillois à une offre de soins pérennes, de qualité, accessible et adaptée à leurs besoins***

**La santé touche le quotidien de l'ensemble des français : avoir un médecin traitant, obtenir rapidement un rendez-vous, accéder à des soins médicaux spécialisés dans un délai approprié à leurs besoins. Autant d'attentes qui doivent être satisfaites au même niveau de qualité partout.**

**Le vœu présenté interpelle Madame la Ministre de la santé pour que les mesures du projet de loi relatif à l'organisation et à la transformation du système de santé profitent à notre territoire.**

**Nous reconnaissons les inégalités en matière de santé dont est victime notre territoire et ses habitants.**

**Le tableau de bord de la santé en Seine-Saint-Denis, fruit de la collaboration entre le Département et l'Observatoire Régional de la Santé d'Île-de-France, montre la concentration sur le territoire du département d'inégalités sociales de santé, qui s'accroissent tandis que l'offre de soins se raréfie.**

**Cette situation est d'autant plus préoccupante que l'Île-de-France est considérée comme l'une des régions les plus favorisées.**

**Le projet de loi présenté en conseil des ministres concrétise les chantiers ouverts dans le cadre de Ma santé 2022.**

**Il traduit une partie des engagements du Président de la République afin de transformer en profondeur notre système de santé et garantir au patient la qualité des soins où qu'il habite sur le territoire.**

**Ce défi est essentiel pour notre Nation a affirmé le PR.**

---

**Ma santé 2022 propose une vision d'ensemble et des réponses globales aux défis auxquels est confronté le système de santé français.**

**Disparition du numerus clausus, création des communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), révision de la carte hospitalière, formation des médecins, déploiement de la télémédecine, meilleure reconnaissance des praticiens étrangers..., cette série de mesures a pour objectif de réformer le système de santé français dans sa globalité.**

**Afin de mieux « *grader* » l'offre de soins dans le pays, des dizaines de centres hospitaliers vont être labellisés « hôpitaux de proximité ».**

**Les établissements concernés seront assurés d'un « socle » de services (médecine polyvalente, soins de suite et réadaptation, gériatrie...) ainsi que d'un certain niveau d'équipements (laboratoire d'analyse, radiologie, etc.). Un financement adapté, non directement indexé sur leur activité, leur sera également garanti.**

**Les ordonnances établissant les critères de ces futurs « hôpitaux de proximité » ne devant être publiées qu'à l'issue d'une phase de concertation de plusieurs mois.**

**L'objectif de ce plan est aussi de faciliter l'initiative territoriale et de libérer enfin les énergies pour permettre l'accès de tous à des soins de qualité**

**C'est en favorisant les synergies entre les professionnels, les élus et les usagers, que les acteurs locaux pourront construire ensemble un projet de soins mieux adapté aux besoins des usagers.**

**Le rôle de l'Etat, des agences régionales de santé et de l'Assurance maladie est d'accompagner et d'encourager ces initiatives locales.**

**Gageons que l'Etat saura entendre et reconnaître la mobilisation et l'engagement des acteurs de santé de notre territoire !**